Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-212201172-20260928-2026092804-DE

DÉLIBÉRATION N°2026092804
DÉBITUMISATION COUR D'ÉCOLE PARTIE II

Monsieur Thierry Michoux présente les devis demandés aux Entreprise COLLIN TP et BLAHIC TP concernant la deuxième partie de débitumisation de la cour d'école.

Travaux	**COLLIN TP** HT	**COLLIN TP - TTC**	**BLAHIC** TP	**BLAHIC TP - TTC**
Transfert matériel	100.00	120.00	100.00	120.00
DICT	85.00	102.00		
Découpe enrobé	290.00	348.00	300.00	360.00
Terrassement et évacuation	2 431.00	2 917.20 Jeu de bille offert	1 635.00	1 962.00
Apport terre végétale	2 810.00	3 372.00	3 447.00	4 136.40
TOTAL TTC	**5 716.00**	**6 859.20**	**5 482.00**	**6 578.40**
Option : finition sable gris du terrain de boules		300.00		
Concassage enrobé	650.00	780.00		X

Monsieur Thierry Michoux souligne que l'option de concassage proposée par l'entreprise COLLIN TP favorise le réemploi des matériaux en leur offrant une seconde vie sur de futurs chantiers. Cette solution permet de réaliser une économie d'environ 800€ HT. De plus, dans le contexte climatique actuel, il rappelle l'importance de limiter les transports de gravats vers les filières de traitement extérieures.

APRÈS avoir échangé, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE le devis de l'entreprise COLLIN TP pour un montant de 6 859.20 € TTC auquel se rajoute l'option de concassage à 780.00 € TTC soit un montant total de 7 638.20 € TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Nicolas HEURTEL

Le secrétaire,
Jean-Jacques BRYCKAERT

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-212201172-20260928-2026092804-DE

RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation 23 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 28 septembre à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas HEURTEL, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Sandrine OLLIVIER, M. Thierry MICHOUX, Mme Céline LE DORÉ, Matthieu SAINT-CAST, M. Pascal GOHARD, M. Hugues LESAGE, Mme Christelle BLANCHARD, Mme Soizic VALLÉE, M. Dominique HALAIS, Mme Marygold ULTRÉ, M. Jean-Jacques BRYCKAERT, M. Daniel SANTIER, Mme Léone LE PROVOST, Mme Anne-Sophie AUDOUARD, Mme Adeline LORANT

ABSENTS EXCUSÉS : M. Anthony MORO (procuration à M. Matthieu Saint-Cast), M. Ludovic COTARD (procuration à M. Jean-Jacques Bryckaert), Mme Géraldine JOUANY (procuration à Sandrine OLLIVIER)

ABSENTS NON EXCUSÉS :

Monsieur Jean-Jacques BRYCKAERT a été nommé secrétaire de séance